Extrait N° 17 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **11 juin 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean Pierre Mme RIVIERE Suzette – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel – Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme JULLIEN Marie Josée***** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - Mme BARET Liliane***** a donné mandat à M. MONDON René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme JULLIEN Marie Josée et Mme BARET Liliane sont arrivées au moment de la discussion de la 5ème affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 17 / Personnel communal
- Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs comme suit :

…/…

Mairie des Avirons

Agents non titulaires :

a) Création d'emplois sur la base de la loi du 26 juillet 2005 et de la circulaire préfectorale du 8 septembre 2006

⇨ Agents en CDI à temps complet

- Adjoint administratif de 2ème classe 1
- Adjoint territorial d'animation de 2ème classe 1

b) Création d'emplois en application de l'article L.1224-3 du Code du Travail

⇨ Agents en CDI à temps complet

- Adjoint administratif de 2ème classe 1

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après discussions, délibère et à l'unanimité, décide de créer les emplois tels que proposés ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget Primitif 2009.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons